



BULLETIN D'INFORMATIONS
DÉCEMBRE 2023
N°46

de toit en Toit

SOMMAIRE

2

L'EDITO

3

ACTUALITÉ

Coup d'oeil sur les travaux du pôle santé
& logements à Giberville
7 maisons PSLA sur la ZAC de Clopée

6

PROJECTEUR

Tri des biodéchets
première expérimentation

7

DÉCRYPTAGE

Enquêtes OPS / SLS

8

A SAVOIR

Mutations internes :
comment procéder ?
Info diagnostic en marchant
Du nouveau chez les
commerçants !



La qualité de service
en actions et en preuves

*Bâtir aujourd'hui
pour mieux vivre
ensemble demain*

En cette fin d'année, vous retrouverez dans ce bulletin des informations et des conseils.

© F. Monier
Septième Ciel images

- ▶ Dans la rubrique **« actualité »**, découvrez l'état d'avancement des travaux de construction du pôle santé à Giberville, et dans la même commune, nos constructions futures sur la ZAC Clopée avec la commercialisation de 7 maisons individuelles destinées à l'accession sociale.

Cette rubrique est également l'occasion de revenir sur le Congrès HLM qui a eu lieu à Nantes début octobre.

- ▶ Dans la rubrique **« projecteur »**, nous vous présentons le tri sur les biodéchets dont la loi entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et notre première expérimentation menée avec l'association **ATIPIC**.

- ▶ L'activité juridique de la rubrique **« décryptage »** est consacrée aux enquêtes OPS/SLS.

- ▶ Enfin, dans la rubrique **« à savoir »**, nous vous informons des démarches à effectuer pour une mutation interne, de nos diagnostics en marchant, des nouveaux commerces et l'arrivée de nouvelles collaboratrices.

En cette fin d'année, l'équipe des Foyers Normands vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne et heureuse année 2024.

Marc POTTIER
Président des Foyers Normands

Point d'étape sur l'avancée des travaux du pôle santé et des logements rue Victor Hugo à Giberville

Le chantier de construction du pôle santé et de 20 logements à Giberville a démarré au printemps dernier.



Les travaux de gros œuvre ont bien avancé : début novembre, l'élévation du 2^{ème} étage est en cours. La prochaine étape sera la pose de la charpente et des menuiseries extérieures.

Les logements seront mis en location au courant du dernier trimestre 2024.



Il reste encore quelques locaux disponibles pour des professionnels de santé, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information.

Architecte
Cabinet Archi Normandie

7 maisons PSLA sur la ZAC des Jardins de Clopée
à GIBERVILLE (« Les Coteaux du Biez »)

La société va lancer prochainement sa première opération en accession sociale (Prêt Social Location Accession) à Giberville.



Le projet s'inscrit au sein de la ZAC des Jardins de Clopée, qui devrait accueillir environ 1000 logements à terme.

7 maisons de type T4, disposant chacune d'un jardin et d'un garage, seront commercialisées à compter du début d'année 2024 pour une livraison courant 2025.



Nous allons également construire 3 immeubles pour un total de 54 logements destinés à la location.





Retour sur le Congrès HLM et renouvellement du label quali HLM®

Le Congrès HLM est l'événement annuel du secteur du logement social ! Il rassemble les décideurs des organismes HLM autour de réflexions sur les grandes orientations et priorités d'action pour le secteur.



Cette année, le thème du congrès était :
« Toutes nos énergies pour le logement ».

« Une exigence que tous les acteurs de l'habitat doivent avoir pour les locataires » a rappelé **Emmanuelle Cosse**, Présidente de l'Union Sociale pour l'habitat.

quali
hlm

La qualité de service
en actions et en preuves

Organisé du 3 au 5 octobre 2023 à Nantes, ce rendez-vous a été l'occasion de remettre à notre Directeur Général Délégué, **Dominique MARDOC**, le renouvellement du label **Quali HLM®** qui récompense la qualité de service rendu aux locataires.

Le tri des biodéchets : mode d'emploi

A compter du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages pourront trier leurs biodéchets (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée. Les biodéchets représentent un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français.

La mise en œuvre de cette disposition va reposer sur les collectivités territoriales (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions permettant aux particuliers d'effectuer ce tri à la source, à domicile.

Exemple : Comment trier ses biodéchets sur les communes de Caen la mer ?



- ▶ Après le tri des emballages (papier, carton et plastique), le **Syndicat pour la valorisation et l'élimination des déchets de l'agglomération caennaise (Syvedac)** doit finaliser la mise en place de celui des déchets alimentaires dès le 1^{er} janvier 2024, après la loi anti-gaspillage de 2020.
- ▶ **Caen la mer** distribue gratuitement des composteurs pour les personnes qui résident dans des logements individuels. **Caen la mer** mettra à disposition des bornes d'apport volontaire sur les espaces publics.
- ▶ Pour les habitants des immeubles collectifs sans jardin mais avec des espaces verts aux alentours, des composteurs en pied d'immeuble peuvent être déployés. Pour cela, il est nécessaire qu'un habitant référent soit désigné pour la gestion et le suivi des composteurs.

Pour plus de renseignements, contactez la communauté urbaine de Caen la mer.



Première expérimentation

Des composteurs ont été installés au pied de l'immeuble situé 8 rue de la Cité Libérée à Colombelles.

Les composteurs sont à disposition des habitants de la résidence qui pourront y déposer leurs déchets biodégradables (par exemple : épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œuf et marc de café).

L'entretien des composteurs sera réalisé par l'association ATIPIC, en lien avec un maître composteur du SYVEDAC et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

L'inauguration a eu lieu le samedi 16 décembre à 10H00.



Les enquêtes OPS / SLS : quelques points de précision

Vous avez dû recevoir par courrier le formulaire correspondant à l'enquête obligatoire sur l'Occupation du Parc Social (OPS) et sur le Supplément de Loyer de Solidarité (SLS).

L'enquête OPS, qui a lieu tous les deux ans sert à établir des statistiques nationales sur l'occupation du parc et son évolution.

Ces données transmises à l'Etat permettent au gouvernement de présenter un rapport sur la situation du logement en France.

L'enquête SLS, qui a lieu tous les ans a pour but de déterminer si vous dépassez ou non les plafonds de ressources.

- ▶ La réglementation en vigueur nous impose de vous interroger sur votre situation de famille, vos ressources et votre activité professionnelle.
- ▶ Ces enquêtes sont obligatoires et comme le prévoit la loi, des frais vous seront appliqués jusqu'à ce que votre dossier soit considéré comme complet.

Pour information, des frais vous seront imputés si vous ne répondez pas aux enquêtes :

- ▶ Pour l'enquête OPS : **7,62 euros*** tous les mois jusqu'à la régularisation de la situation.
- ▶ Pour l'enquête SLS : **25 euros*** payable une seule fois mais non remboursable même si vous régularisez la situation, et l'application mensuelle du surloyer maximum (**valeur 2023*).

Dès réception du formulaire :

Nous vous invitons dans les plus brefs délais à nous le retourner complété, daté et signé par tous les titulaires du bail, accompagné des justificatifs demandés en fonction de votre situation (**avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022**, livret de famille, carte d'invalidité, justificatifs de garde d'enfants...).

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022
 Avis d'imposition établi en 2023

Centre des Finances Publiques

Vos références

Numéro fiscal :
 Déclarant 1 (ICI) :
 Déclarant 2 (ICI) :
 Référence de l'avis :
 Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

Numéro FP :
 Numéro de rôle :
 Date d'établissement :
 Date de mise en recouvrement :
 Identifiant service :

Somme qui vous est remboursée
 721,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Mutations internes : comment procéder pour effectuer votre demande

Vous occupez actuellement un logement appartenant aux Foyers Normands et vous souhaitez, pour des raisons familiales et/ou professionnelles, muter dans un autre logement dans le parc social des Foyers Normands...

Quelles sont les démarches à entreprendre ?

1 Vous devez impérativement refaire une demande de logement social :

Vous pouvez saisir votre demande de logement :

- ▶ sur le site www.demandelogement14.fr ou directement sur le site des Foyers Normands www.lesfoyersnormands.fr où vous pourrez cliquer en première page sur le lien « faire une demande de logement ».
- ▶ en vous présentant à **notre accueil** pour retirer un formulaire papier.

2 Prévenez-nous de votre démarche quand votre demande de logement est saisie, afin d'instruire votre dossier.

3 L'examen de votre dossier :

- ▶ **A chaque demande de mutation**, un examen de votre situation locative est effectué.
- ▶ **En cas d'avis favorable**, le référent logement recherche un logement correspondant à vos souhaits.

4 L'attribution du logement :

Lorsqu'un logement est identifié, votre candidature est proposée à la **Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements (CALEOL)** avec d'autres candidats.

Attention : la CALEOL reste seule décisionnaire quant à l'attribution d'un logement.

Les Foyers Normands s'engage annuellement à réaliser des mutations internes, qui font l'objet d'un objectif fixé par l'Etat dans le cadre d'une Convention d'Utilité Sociale.

Pour 2024, l'objectif est de 16 mutations internes. N'hésitez pas à nous contacter au 02 31 72 41 52 ou contactez votre référent logement (numéro de téléphone mentionné sur l'avis d'échéance).

Diagnostic en marchant

Dans le cadre de notre label Quali'HLM®, nous réalisons, depuis 2022, quatre fois par an, des diagnostics en marchant.

Cette démarche permet de caractériser la situation de résidences de notre patrimoine, de relever les points forts et les points faibles.

Elle marque une étape, pour planifier une trajectoire d'amélioration du cadre de vie, à travers les actions correctives qui seront relevées lors de ce diagnostic puis réalisées.

Plusieurs sites ont déjà fait l'objet de ce diagnostic.



Dans un souci de concertation avec les représentants des locataires, nous avons décidé de les inviter à nos prochaines visites de sites.

Ces diagnostics sont réalisés avec le directeur développement et ressources, le responsable maintenance du patrimoine, la chargée de secteur du site concerné, l'agent de présence et l'assistante de direction.

Mouvements du personnel : de nouvelles collaboratrices sont arrivées

Sarah LE FRANCOIS a rejoint notre équipe sur un poste d'agent de secteur depuis le 5 septembre 2023.

Manuella ESPADA est arrivée le 13 novembre 2023 en tant qu'agent d'accueil.



Nous leur souhaitons
à toutes les deux
la bienvenue !

« BRICKS EXPERIENCE » s'est installé
au 7 rue des Près à HONFLEUR

BRICKS EXPERIENCE est une salle d'activités avec les briques Lego®, en centre-ville d'Honfleur, pour des ateliers ludiques et team-building lors de séminaires et réunions de travail, un organisme de formation en stratégie d'entreprise avec les briques Lego®, et un espace d'ateliers d'apprentissage et de divertissement pour les enfants dès 4 ans.

Venez vous défier avec des constructions extraordinaires dans un décor Lego® chic, privatisable pour tous vos événements professionnels et privés.

Pour les entreprises, découvrez le Team Building où chacun met sa brique à l'édifice ! Des défis et challenges devront être relevés à travers nos BRICKS BUILDING pour des activités de cohésion d'équipes entre collaborateurs, amis, clients...

Vivez une expérience de travail unique avec les ateliers coopératifs avec la méthodologie LEGO® SERIOUS PLAY® qui facilite la communication lors de réunions, pour favoriser la réflexion et la résolution de problèmes pour des individus, des équipes et des organisations.

Sur le lieu même de vos événements privés et publics, nous nous déplaçons pour créer des animations de créativité et interactives avec les briques Lego® à l'intention de vos invités, clients ou collaborateurs.

Profitez d'un univers féérique pour les enfants pendant les vacances scolaires et certaines dates sur notre planning. Au programme : des ateliers de découverte, de défis d'apprentissage pédagogique avec des activités uniques et surprenantes dans nos salles de constructions et d'expériences.

Sans oublier la privatisation de l'espace complet pour un anniversaire ou une fête privée sur le thème de Lego®.

Facilitateur membre de l'association des Master Trainers et certifié en méthodologie Lego® Serious Play®.

Ça va casser des briques !!!



La boucherie située au 21-23 avenue Léon Blum à Colombelles a changé de propriétaire

Monsieur et Madame YONNET, les gérants de l'entreprise, âgés seulement de 24 et 23 ans ont repris la boucherie en juillet 2023 et réouvert le 9 août 2023 après 3 semaines de travaux.

« Nous avons gardé Romain notre charcutier qui est là depuis maintenant 11 ans.

Nous vous proposons des plats cuisinés tous les jours, des spécialités bouchères, de la viande de qualité...

Nous avons également une vitrine fromage, crème, œufs et un coin épicerie fine.

Nous proposons également des planches apéro et faisons des prestations traiteur (anniversaire, mariage, baptême...). Livraison à domicile. »



Vous pouvez nous joindre par téléphone au **02 31 72 40 42** ou sur notre site internet **www.boucherieyonnet.fr** pour passer vos commandes.

HORAIRES

Mardi au jeudi 7H30 à 13H15 / 15H à 19H15

Vendredi au samedi : 7H30 à 19H15

Fermé le dimanche et le lundi

Nouvelle boutique de vêtements et accessoires de mode à Colombelles

Fabienne MICHEL a ouvert sa boutique « LeyaMode » de vêtements, chaussures, accessoires pour femme au 3 Place Mendès France à Colombelles.



La boutique est ouverte tous les après-midis.

Retrouvez-la sur Facebook : leyaMode Michel

BELLE ET HEUREUSE ANNÉE

2024

BATTERIES PLEINES POUR
LA NOUVELLE ANNÉE

"C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain ne l'écoute pas"

Victor HUGO

Une année plus verte

Bâtissons ensemble un monde meilleur

RECETTE Brownie au chocolat

Ingrédients pour 5 personnes :

- 200 grammes de chocolat pâtissier noir ou blanc
- 1 sachet de sucre vanillé
- 125 grammes de beurre
- 125 grammes de sucre
- 50 grammes de farine
- 3 œufs
- Sucre glace

▶ Temps total : 25 min
▶ Préparation : 10 min
▶ Cuisson : 15 min

- 1 Faites fondre le chocolat cassé en morceaux avec le beurre.
- 2 Pendant ce temps, battez les œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse.
- 3 Ajoutez la farine, le sucre vanillé et enfin le chocolat.
Versez le tout dans un moule, et enfournez à 180°C (thermostat 6) pendant 15 minutes.

- 4 A la sortie du four, saupoudrez de sucre glace.

Si vous avez des idées de recettes, n'hésitez pas à nous en faire part, nous les publierons dans un prochain numéro : j.dubois@lfnds.fr

BON APPÉTIT !



LES FOYERS
▶ BÂTIR ▲ LOGER ▼ CRÉER ◀ RELIER

2 rue des frères Wilkin
CS 80001 - 14461 COLOMBELLES CEDEX

Tél : 02 31 72 41 52

Site internet : www.lesfoyersnormands.fr
Email : lesfoyersnormands@lfnds.fr

Bulletin d'informations édité par Les Foyers Normands
Directeur de publication : M. Marc POTTIER
Rédacteur en chef : M. Vincent FERCHAUD
Conception graphique : M. Jérôme ALESTRO
Imprimerie : DAUPHIN com imprim / 02 31 23 60 70

Société anonyme d'Habitation à Loyer Modéré au capital de 278 657,44 euros
RCS CAEN B 593 820 301 / INSEE : 820-14167-0001 H / SIRET : 593 820 301 00038